



EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

DATE DE CONVOCACTION 22 juin 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	: 35
PRESENTS	: 23
ABSENTS	: 12
PROCURATIONS	: 06
VOTANTS	: 29
ABSTENUS	: 00

Délibération n° 61 – 2026/MK
Plan de financement pour la rénovation de la toiture du
groupe scolaire Olivier COMPAS.

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Kourou, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle des délibérations à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Michael RIMANE, Maire.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Michael RIMANE, Mme Claudine RINGUET, M. Enrico BERTHIER, Mme Keila DE PAIVA, M. Albert Frank SAMUELS, M. Benjamin ZULEMARO, Mme Marie-France BANGO, M. Frédéric LLADERES, M. Gilles DUFAIL, Mme Myriam SENES, M. Bernard BIREBENT, M. Laurent SALINIER, M. Jean-Paul TONY, M. Jean-Marc BLAIZOT, Mme Juliette MONTABORD, Mme Renata BRAGANCE, M. Mafait SEIDE, Mme Christelle PANSA, Mme Martine PAPAIX, Mme Micheline ANTOINETTE, Mme Marlène MABIE, M. Jean-Étienne ANTOINETTE, M. Salim FOUHANE.

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Stelly FERNAND-LAURENCIN, Mme Mathilde LUBIN, M. Eric LOUIS, Mme Ruanny CANTAO DIAS, Mme Inès LINDOR, Mme Karine MONNERA, M. Joseph DORCENA, M. Jean-Aubéric CHARLES, Mme Françoise FREDOC, M. François RINGUET, M. Davy RIMANE, Mme Laura RINGUET.

PROCURATION :

Mme Stelly FERNAND-LAURENCIN a donné pouvoir à M. Jean-Paul TONY.
Mme Mathilde LUBIN a donné pouvoir à M. Mafait SEIDE.
Mme Ruanny CANTAO DIAS a donné pouvoir à M. Michael RIMANE.
Mme Inès LINDOR a donné pouvoir à M. Enrico BERTHIER.
Mme Karine MONNERA a donné pouvoir à Mme Claudine RINGUET.
M. Davy RIMANE a donné pouvoir à Mme Micheline ANTOINETTE .

Les Conseillers Municipaux présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifié par l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020.

Au vu de l'application des articles L. 2121-14 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance.

M. Enrico BERTHIER a été nommé à cette fonction qu'il a acceptée.

**Plan de financement pour la rénovation de la toiture du groupe scolaire
Olivier COMPAS.**

(Rapport n° 2026 – 06 – 06 R/MK)

Dans le cadre du lancement du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) 2026, l'État renouvelle son soutien aux collectivités territoriales ultramarines pour la réalisation d'opérations d'investissement contribuant à l'amélioration des équipements publics structurants. Ce dispositif s'inscrit dans les orientations du Comité interministériel des outre-mer (CIOM), notamment sa 32e mesure relative à la rénovation des écoles primaires. Il vise notamment, à garantir aux élèves et aux personnels éducatifs des conditions d'accueil, de sécurité et d'enseignement adaptées.

À ce titre, la Ville de Kourou présente le projet de rénovation de la toiture du groupe scolaire Olivier COMPAS.

En effet, cet établissement scolaire connaît d'importantes dégradations pouvant compromettre la sécurité des usagers et perturber le bon déroulement des activités pédagogiques. La rénovation complète de la toiture constitue une intervention prioritaire et les travaux seront engagés dès le début du mois de juillet 2026.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver le projet, de solliciter le concours financier de l'État et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Le plan de financement s'établit comme suit :

	Montant (en €)	Pourcentage (en%)
Montant de l'opération	1 283 773,80	100
Fonds État	1027 019,04	80
Fonds de concours CCDS	128 377,38	10
Commune de Kourou	128 377,38	10

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Délibération portant sur le plan de financement pour la rénovation de la toiture du groupe scolaire Olivier COMPAS.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'appel à projet FEI pour l'exercice 2026, transmis par la Direction Générale de la Coordination et l'Animation Territoriale ;

VU la correspondance du président de la Communauté des Communes des Savanes ;

VU le rapport de présentation n° 2026-06-06 R/MK relatif au plan de financement pour la rénovation de la toiture du groupe scolaire Olivier COMPAS ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés ;

DÉCIDE

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel pour un coût global de 1 283 773,80€, comme suit :

	Montant (en €)	Pourcentage (en%)
Montant de l'opération	1 283 773,80	100
Fonds État	1027 019,04	80
Fonds de concours CCDS	128 377,38	10
Commune de Kourou	128 377,38	10

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à déposer toutes les demandes de subventions mobilisables sur l'exercice 2026.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme à l'original.

Kourou, le 29 juin 2026



Le Maire,


Michael RIMANE

Le Maire de la Ville de Kourou
Certifie que la présente délibération
A été transmise au Préfet de la Guyane

Le **30 JUIL, 2026**
Et puoitee le 30 juillet 2026



Le Maire,


Michael RIMANE